

France-Dahomey : hebdomadaire

I. France-Dahomey : hebdomadaire. 1951-10-27.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

France-Dahomey

BI-HEBDOMADAIRE

TERRITOIRE DU DAHOMEY -- BUREAU DE L'INFORMATION

 Directeur de la publication
Y. PERSON.

 SAMEDI
27
OCTOBRE

 ABONNEMENTS : ANNONCES :
 1 Mois 100 fr. Prix du numéro 5 fr.
 6 Mois 600 fr. La ligne 15 fr.
 1 An 1.200 fr. La ligne répétée 7 fr. 50

LE JUTE AFRICAINE

Plusieurs manifestations viennent de se dérouler à Paris, qui ont donné la possibilité à de nombreux visiteurs ou spectateurs de prendre un contact plus étroit avec l'industrie française du jute qui est, à l'heure actuelle, la deuxième d'Europe et la troisième du monde.

En effet, après la clôture, le 14 octobre, de l'exposition photographique de l'A. E. F., à l'agence de la France d'outre-mer, et du 5^e salon de l'emballage, au parc des expositions, plusieurs films se rapportant à la production et à l'utilisation du jute étaient présentes, le 12 octobre, par le Syndicat général de l'industrie du jute, et le 18 par la Commission générale d'organisation scientifique : expositions et séances cinématographiques ont ainsi permis de se rendre compte de la place importante que tient le jute africain, et, plus singulièrement la fibre jutière, appelée *Urena lobata*, dans notre économie.

Considéré par l'O. N. U. comme l'une des vingt matières premières indispensables dans le monde, le jute est la deuxième, par le tonnage, des fibres textiles actuellement utilisées par les nations : elle vient, en effet, aussitôt après le coton, mais avant la laine elle-même. Rien que pour la France (métropole et outre-mer) et ses exportations vers l'étranger, les besoins annuels sont presque de 100.000 tonnes, se présentant sous forme de : sacherie (120.000.000 de sacs à usages multiples), toiles tailleur, d'ameublement, à serpillières, ficellerie, trame pour tapis et linoléum, tresses pour espadrilles, etc.

Or, jusqu'à la dernière guerre, le Pakistan et l'Union indienne avaient le monopole quasi exclusif pour le monde entier de la production du jute brut : 96 % environ. Ayant

étudié les résultats obtenus à cette même époque par le Congo Belge, capable de produire actuellement 20.000 tonnes par an de jute (*urena lobata*), il fut décidé en 1945, de reprendre sur une très vaste échelle, l'expérience commencée dès avant la guerre en A. E. F.

Alors que le Congo Belge, fort peuplé, avait basé sa production sur la main-d'œuvre locale, la France ajouta à sa propre main-d'œuvre indigène, une culture rationnelle mécanisée, à laquelle elle joignit le rouissage industriel des écorces à fibres : le dégommeage se faisant, en effet, chimiquement.

Sachant qu'il faut au juste une température élevée et une humidité constante, la boucle du Niari, sur la route menant de Dolisie vers le Gabon, parut tout à fait indiquée pour l'exploitation-pilote de l'*urena lobata*. C'est ainsi qu'en 1947, l'exploitation agricole proprement dite fut installée à Malolo et, à 30 kilomètres de là, à Louvakou, l'usine de dégommeage.

Sur les 5.000 hectares de cette concession qu'exploite la Société des Fibres coloniales (la S.O.F.I.C.O.), c'est-à-dire l'ensemble des utilisateurs du jute, 2.000 sont complètement défrichés à l'heure actuelle et, après une première campagne au cours de laquelle 200 hectares furent enssemencés, il est prévu pour l'année 1951-1952 de semer 800 hectares d'*urena lobata* : les semis aussi bien que la récolte étant évidemment effectués mécaniquement.

D'autre part, il a été prévu, depuis le début, un cycle triennal permettant le repos de la terre : sur les 5.000 hectares de l'exploitation-pilote, un tiers, chaque année, sera enssemencé d'*urena*, les deux autres tiers étant réservés à la plantation

d'oléagineux et d'engrais vert. Pour la campagne qui vient de s'ouvrir, on pense que la récolte se montera à 500 tonnes des fibres et à 75 tonnes de graines d'*urena* sélectionnées, ces graines étant destinées à l'ensemencement de la campagne suivante et à la vente aux autochtones afin de leur permettre, à leur tour, d'avoir une meilleure récolte sur leurs propres plantations.

Pour la première fois, l'année prochaine, la nouvelle usine de dégommeage de Louvakou sera à même de fonctionner complètement et de traiter ainsi les écorces d'*urena* de l'année 1950-1951 grâce, entre autres machines, à une écorceuse mécanique conçue spécialement pour l'*urena*. Aux chaînes de dégommeage et de traitement continu que la S.O.F.I.C.O. s'applique à perfectionner sans cesse, se joindra tout un programme de recherches agronomiques sur la densité des graines, sur leur pouvoir germinatif, etc., et ce, dans le but d'accroître d'année en année la sélection des semis comme la production des fibres. Enfin, au point de vue purement social, il est prévu, dans un avenir très proche, la création de logements destinés à la main-d'œuvre autochtone de cette usine-pilote.

À côté de cette exploitation-type complètement mécanisée et industrialisée, la production personnelle des Noirs est suivie et encouragée d'une façon extrêmement sérieuse.

La principale difficulté que rencontrent les techniciens du jute comme les chefs de région est de faire entrer chaque jour davantage la production de cette fibre dans les mœurs indigènes. Dans ce but, la différenciation très nette du prix à l'achat — selon leur qualité — des

(Lire la suite en quatrième page.)

L'aide du secteur public au développement de la production dans les territoires d'outre-mer

(Suite et fin)

« 2^e Augmenter l'aide directe à la production. Le domaine de la production agricole est, évidemment, essentiel. Il suffit de rappeler, à cet égard, que les deux tiers au moins de la population autochtone active de nos territoires d'outre-mer vivent d'agriculture ou d'élevage. Mais c'est aussi un domaine où les progrès, depuis quelques années, ne paraissent pas très rapides, au moins si l'on s'en tient aux tonnages exportés. C'est qu'il ne s'agit pas seulement ici de technique, mais de problèmes humains, et, parfois, de problèmes politiques difficiles.

« Certes, l'action purement administrative se trouve ici renforcée ou complétée d'organismes autonomes créés pour des expériences de production déterminées... Certains de nos organismes publics de production agricole paraissent témoigner d'une tendance contestable à voir trop grand. Leurs prévisions de mise en culture sont souvent surestimées et leurs prévisions financières, malheureusement, très souvent dépassées par la réalité. Je ne discute, je tiens à le préciser, ni la valeur de leurs cadres, ni l'intérêt de leurs efforts, mais il me semble tout de même, à l'expérience, que d'importants changements de méthodes et de conceptions s'imposent dans ce secteur d'activité.

« Certaines interventions moins voyantes que celles de ces vastes organismes sont peut-être aussi plus fructueuses et à bien moins de frais. Je fais ici allusion à des travaux d'hydraulique pastorale comme ceux qui ont été entrepris au Sénégal, ou à des travaux d'irrigation, parfois assez modestes et dispersés, comme ceux de Madagascar par exemple, où ils ont permis, moyennant un effort financier relativement très faible, la mise en valeur de près de 20.000 hectares répartis sur tout le territoire. Ces réalisations sont d'autant plus intéressantes qu'elles ne supposent aucun mouvement de population.

« Il convient, également, d'encourager, bien entendu, la modernisation des entreprises agricoles ou forestières à direction française qui se sont installées outre-mer lorsque leurs demandes de concours financiers sont assorties de garanties suffisantes et concernent des produits d'une utilité économique réelle. Le total des concours financiers, consentis par la Caisse centrale à des entreprises de cet ordre, en général sous forme de prêts à moyen terme, s'élevait, au 30 juin 1951, à quatre milliards en chiffres ronds.

« ... En matière de productions industrielles et minières et en faisant abstraction des crédits pour les études et les recherches dont nous avons déjà parlé (et qui représentent, au total, de six à sept milliards, compris la recherche pétrolière), l'ensemble des concours ainsi accordés sur fonds publics, français ou étrangers, représente environ quatre milliards, principalement d'origine française.

« Parmi les affaires bénéficiaires de concours accordés sur fonds publics français, nous citerons, comme affaires entièrement nouvelles, les phosphates de Thyès, dont la production doit atteindre 175.000 tonnes par an, la Compagnie minière de Conakry, qui doit pouvoir exporter annuellement 1.200.000 tonnes de minerai de fer, et, parmi les entreprises d'origine plus ancienne, le nickel de Nouvelle-Calédonie.

« ... Quant aux entreprises de production d'énergie électrique et aux entreprises industrielles, le montant des engagements pris à leur faveur par la Caisse centrale de la France d'outre-mer ou le F.I.D.E.S. s'élève à environ 26 milliards, 15 ont été ou devront être attribués aux sociétés d'énergie électrique de l'Afrique équatoriale française, du Cameroun et de la Guinée pour l'équipement des barrages du Djoué, d'Edéa et de grandes chutes. Ces sociétés sont des sociétés d'économie mixte à majorité publique. Par ailleurs, la Caisse centrale a consenti environ

8.500.000 de prêts (moyen ou long terme), à des affaires privées industrielles, en plus de ces concours financiers aux exploitations agricoles ou forestières dont nous avons déjà parlé.

Après avoir constaté qu'il était impossible d'apporter une aide plus large à ce secteur de production, M. Postel-Vinay explique « qu'en fait, la Caisse centrale intervient rarement dans le financement d'un programme pour une somme supérieure à celle que les capitaux privés y apportent eux-mêmes. Elle exige, autant que possible, en plus de garanties réelles, des cautions de personnes, de banques ou d'entreprises ayant une surface financière suffisante. Ces précautions ont pu, parfois, paraître rigoureuses, mais l'expérience montre qu'elles sont pleinement justifiées. Cependant, il est permis d'espérer que cette aide directe aux entreprises industrielles et, surtout, aux entreprises minières, pourra se développer plus rapidement au cours des années à venir.

Dans le domaine de l'industrialisation, abstraction faite du cas très particulier de la Guinée française, nous devons plutôt, je crois, nous attendre à une évolution progressive qu'à des changements rapides et profonds. L'évolution, qui tend à faire réaliser sur place une première transformation des produits s'accroît cependant, je le pense. De nombreuses scieries, des usines de contreplaqué se sont déjà créées au cours des dernières années, des usines de textiles s'installent, des fabriques de beurre de cacao, des huileries, etc... Sauf, peut-être dans un ou deux cas particuliers, je ne crois pas que ce mouvement encore très limité, soit inquiétant pour l'industrie métropolitaine.

Puis l'orateur en vient au « très grand projet de l'installation d'une industrie de l'aluminium en Guinée » : projet considérable qui ne peut se concevoir qu'à une très grande échelle et nécessiterait des équipements hydro-électriques d'une très grande importance. Il est encore impossible de préciser le coût d'un pareil projet à l'heure actuelle, impossible même de dire s'il se réalisera. Sur la base des prix actuels, l'ordre de grandeur des investissements qu'il nécessiterait serait, peut-être d'une cinquantaine de milliards. Ces cinquante milliards permettraient de produire environ 50.000 tonnes d'aluminium par an.

Ces chiffres valent évidemment d'être cités et, aussi, quelques autres, concernant des affaires minières qui se réaliseront sans doute auparavant. D'abord, le projet de mise en valeur des charbonnages de la Sakoa, qui, selon le programme adopté (de 300.000 ou de 600.000 tonnes par an), représenterait un investissement de sept milliards et demi à douze ou treize milliards. Ensuite, le projet d'exploitation du minerai de fer de Mauritanie, qui nécessiterait environ vingt milliards pour une production annuelle de quatre millions de tonnes.

Ayant rappelé que tous ces développements, des plus souhaitables, posent, évidemment, des problèmes financiers pour lesquels il ne faudrait pas tellement compter sur les investissements étrangers, le Directeur de la Caisse centrale de la France d'outre-mer a ajouté :

« Sans doute, pouvons-nous espérer que l'aide des Finances publiques et des capitaux privés métropolitains s'accroîtra, mais, si optimistes que nous soyons à cet égard, nous ne pouvons guère penser que ce développement sera à la mesure des nouveaux investissements qu'il serait souhaitable d'opérer. Il n'y a donc, semble-t-il, qu'une solution : c'est de modifier, à l'avenir, la répartition des ressources du F.I.D.E.S. et de la Caisse centrale en commençant par :

« 3^e Réunir les programmes de Travaux publics. Sur les 240 milliards d'engagements actuels du F.I.D.E.S. et de la Caisse centrale, on peut estimer que les investissements consacrés aux voies

(Lire la suite en quatrième page.)

DERNIÈRE HEURE

LES ÉLECTIONS BRITANNIQUES

Les premiers résultats des élections britanniques indiquent une avance sensible des conservateurs moins nette cependant qu'on ne s'y attendait si généralement. Si un gouvernement conservateur est formé ce soir, ainsi qu'il est probable, il aura à tenir compte d'une opposition particulièrement forte.

Aux dernières nouvelles, les sièges se répartissaient comme suit :
Travailleurs : 176; gain 1; perte 12.
Conservateurs : 144; gain 11; perte 1.
Libéraux : 2; gain 1; perte 0.

Vers le règlement du conflit coréen

Les conversations d'armistice interrompues, il y a plus de deux mois à Kaesong, ont repris jeudi matin à Pan-Mun-Jom, au point où elles avaient été interrompues le 22 août, à savoir la question de fixation de la ligne de cessez-le-feu.

Une sous-commission mixte a été créée pour discuter du « point deux » de l'ordre du jour des Nations Unies instituant une ligne d'armistice suivant approximativement la ligne du front actuellement et d'une largeur de quatre kilomètres, démilitarisée.

On estime généralement que les Sino-Coréens ne rejeteront pas la proposition des Nations Unies purement et simplement, mais formuleront une contre-proposition qui pourrait permettre d'en arriver à la solution d'un trêve.

La sous-commission a commencé ses délibérations jeudi après-midi.

Le différend anglo-égyptien

Hier matin, les journaux égyptiens avaient annoncé, à la suite de l'audience accordée le 24 octobre par le Roi Farouk à l'Ambassadeur des U.S.A. au Caire, que M. Caffery avait proposé au Souverain la médiation des Etats-Unis dans le conflit anglo-égyptien. Cette nouvelle, bien qu'elle n'ait pas été confirmée officiellement, avait fait un grand bruit dans les capitales occidentales qui, généralement, la supposaient très vraisemblable. Or, il n'en était rien. En effet, en fin d'après-midi d'hier, tant au Caire qu'à Washington et à Londres, la nouvelle d'une médiation américaine était officiellement et formellement démentie. Cependant, précisons que dans les milieux américains au Caire, tout en admettant qu'une intervention de Washington serait actuellement prématurée, on reconnaît qu'il conviendrait de profiter de la première occasion pour écarter la menace grave que la tension actuelle fait planer sur la zone du canal de Suez. Comme on le voit, tout au moins du côté diplomatique, la situation reste inchangée pour l'instant.

En attendant, les Occidentaux, ainsi que l'a précisé dernièrement M. Marc Dermott, porte-parole du département d'Etat, ont l'intention de poursuivre leurs négociations pour l'établissement d'un commandement du Moyen-Orient. Les Etats unis, la Grande-Bretagne, la France, la Turquie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, et l'Union sud-africaine se consultent actuellement pour l'établissement d'un commandement du Moyen-Orient, a déclaré

le porte-parole qui a ajouté que les nations du Moyen-Orient étaient tenues au courant de ces consultations et qu'elles seront invitées officiellement à participer à ce commandement lorsque les modalités de son organisation auront été mises au point.

M. Cornut-Gentile s'adresse pour la première fois à l'A. O. F.

À l'occasion de son entrée à Dakar, le nouveau Haut Commissaire de France en A. O. F. : Cornut-Gentile a prononcé mercredi soir une allocution radiodiffusée au cours de laquelle il a déclaré notamment : « Je veux remercier toutes les personnalités venues m'accueillir, féliciter les brillantes unités militaires qui ont défilé et saluer les populations. Dakarois, vous tiendrez dans les préoccupations du Haut Commissaire la juste place vous revenant. Je m'adresse à l'ensemble de la fédération que je souhaiterais atteindre. Ma fonction me fait siéger à Dakar, mais mon travail me consacre à toute l'A.O.F. »

Après avoir constaté l'effort déjà fourni par l'A.O.F., le Haut Commissaire a poursuivi : « A la fin de ma première journée en A.O.F., je veux garder tout optimiste des grandes déclarations ; dites partout que votre nouveau Haut Commissaire est plus proche de vous que la distance ne le laisse paraître. »

Le Haut Commissaire a terminé par ces mots : « Ainsi, pourra se poursuivre avec acharnement, l'œuvre entreprise par ceux me précédant ; ainsi s'améliorera la vie de chacun et le sort de tous. »

REFLETS DE L'UNION FRANÇAISE

FRANCE

Déclaration de M. Schuman à l'« American Club » sur la politique française à l'égard des territoires d'outre-mer

« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires » — a déclaré, au déjeuner hebdomadaire de l'« American Club », M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, rappelant, à ce sujet, un passage de la Constitution française.

« Voilà — a ajouté M. Schuman — le principe constitutionnel qui nous oblige, dans nos relations avec les territoires dont nous avons la responsabilité, à les préparer à un régime nouveau, à une autonomie plus grande. »

Le ministre a mentionné, à ce propos, le Maroc et la Tunisie en faisant remarquer qu'à une évolution dans ces pays devait correspondre une étape nouvelle « dans le sens de la Constitution ».

M. Schuman a ajouté : « Nous ne sommes pas des immobilistes se cramponnant au statu quo, mais nous ne pouvons pas admettre la rupture des traités conclus. »

Le ministre a assuré, alors, que la France était prête à examiner, avec les représentants qualifiés des régions intéressées, les dispositions pouvant être dépassées par les événements.

Après avoir laissé entendre que certaines conversations se poursuivaient dans ce sens, M. Schuman a ajouté que la France serait guidée par « la volonté de mettre d'accord

tous les intérêts en cause ». « Nous n'avons plus — a-t-il dit — la notion de l'intérêt de l'Empire formé de l'égoïsme national. Nous ne considérons pas qu'un territoire, fut-il d'outre-mer, doive servir la métropole. Nous tenons à servir les populations de ces territoires. C'est la politique de la France. »

Il a souligné, ensuite, qu'il y avait lieu de prendre aussi en considération les intérêts de la France qui a, parfois, consenti de lourds sacrifices et a provoqué l'essor de ces régions en quelques années.

Le ministre a rappelé, alors, les résultats obtenus au Maroc en l'espace de quarante ans.

« Nous voulons tenir compte aussi de tous les intérêts de tous les pays étrangers » — a dit encore le ministre en précisant qu'il s'agissait de ceux qui ont des relations pacifiques avec les territoires en question. Ces considérations — a-t-il fait remarquer — lui paraissent nécessaires parce qu'on a pu constater que les intérêts français pouvaient s'opposer à d'autres. « Soyez assurés — a affirmé M. Schuman — que le gouvernement français s'inspire de ce principe : mettre en harmonie les intérêts autochtones français et ceux des autres nations. »

Le ministre a indiqué qu'il avait expliqué ce principe de la politique française au cours des trois grandes conférences internationales auxquelles il avait participé dernièrement et qu'il n'y avait pas eu de désaccord à ce sujet avec ses interlocuteurs.

Au « Journal officiel »

Par décrets parus, le 23 octobre, au *Journal officiel* :

Le général de division Bondis Paul-Louis est chargé, pour compter du 1^{er} octobre 1951, des fonctions de commissaire de la République dans le Sud-Vietnam, en remplacement du général de brigade Chanson, décédé.

M. Colombani Ignace-Jean-Aristide, gouverneur de 3^e classe de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur du Tchad.

M. Casamatta François, administrateur en chef de la France d'outre-mer, secrétaire général du Tchad, est nommé gouverneur par intérim de ce territoire pendant l'absence de M. Colombani, titulaire d'un congé administratif.

M. Grimaldi Aimé-Marius-Louis, gouverneur de 2^e classe de la France d'outre-mer, est nommé

gouverneur de l'Oubangui-Chari, en remplacement de M. Colombani Ignace, nommé gouverneur du Tchad.

M. Hanin Charles-Emile, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur par intérim du Gabon pendant l'absence de M. Pelieu, titulaire d'un congé administratif.

M. Bergerot Baptiste-Antoine-Henry, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Tchad, en remplacement de M. Casamatta, nommé gouverneur intérimaire de ce territoire.

M. Maclachi Alain-Raymond, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Gabon pendant l'absence de M. Lanata, titulaire d'un congé administratif.

Treize ingénieurs français des travaux publics en voyage d'information aux Etats-Unis

Une mission de productivité des Ponts-et-Chaussées, composée de treize ingénieurs des travaux publics, a quitté la France pour les Etats-Unis afin d'y étudier les dernières techniques de construction et d'entretien des routes.

Cette mission, organisée sous les auspices du Ministère des Travaux publics et du Comité national de la productivité, et dans le cadre du programme d'assistance technique du Plan Marshall, séjournera six semaines outre-Atlantique. Elle

comprend quatre ingénieurs de l'Union française, dont trois de l'Afrique du Nord. L'E.C.A. rappelle à ce sujet, que des sommes considérables ont été débloquentes des fonds de contre partie Marshall pour développer les communications routières dans les territoires de l'Union française, notamment en Afrique occidentale française (750.000.000 de francs) et en Afrique équatoriale française (1.100.000.000 de francs). La Tunisie, de son côté, a reçu 976.000.000 de francs à cet effet, et le Maroc 816 millions.

INDOCHINE

La réparation des dommages causés en Indochine par les armées chinoises

Ainsi qu'il a été annoncé, un décret, publié le 18 octobre au *Journal officiel*, porte que les dommages, causés en Indochine, au Nord du 16^e parallèle, par les armées chinoises et leurs services, ouvrent droit à réparation dans les mêmes conditions que les dommages de guerre.

On rappelle, à ce sujet, dans les milieux autorisés, que les dommages causés, de septembre 1945 à début de 1946, par les troupes chinoises d'occupation stationnées en Indochine, au Nord du 16^e parallèle, n'ouvraient pas droit, jusqu'ici, à réparation au titre de la réglementation sur les dommages de guerre. Dans les mêmes milieux, on précise que les atteintes aux biens ont été le fait, non de l'ennemi, mais d'une armée d'occupation alliée ayant agi sur un territoire momentanément occupé par l'ennemi.

Le Gouvernement chinois ajoutait-on aurait dû, normalement, assumer la charge de ces dommages. Mais le renversement politique que la Chine a connu depuis ne laissant subsister que peu d'espoir d'obtenir satisfaction, tout au moins dans un proche avenir, il est apparu équitable d'assimiler ces dommages aux dommages de guerre proprement dits, afin que les victimes des uns et des autres puissent bénéficier à égalité du droit à réparation. Tel est, précisément, l'objet du décret qui vient de paraître au *Journal officiel*.

Toujours dans les mêmes milieux, on déclare que, pour avoir un ordre de grandeur de l'incidence de ce décret sur les charges assumées par la France pour la reconstruction de l'Indochine, on estime les dommages de guerre proprement dits causés aux biens privés en Indochine à cent soixante milliards de francs métropolitains, tandis que les dommages imputables aux forces d'occupation chinoises sont approximativement, de cinq milliards de francs métropolitains.

Le nouveau texte entraînera donc une majoration de 3 % environ du total des dépenses dues à l'application de la réglementation sur les dommages de guerre en Indochine.

On souligne, à Paris, que le Gouvernement français ne renonce pas, pour autant, à demander, au Gouvernement chinois la réparation des préjudices causés.

VIET-NAM

Cérémonie d'installation d'un Commissaire de Police vietnamien

Un commissaire de police vietnamien a été installé solennellement, le 16 octobre, dans ses fonctions au Commissariat du 8^e arrondissement (Tan-Binh-Phu-Nhuan) en présence de très nombreuses personnalités.

M. Nguyen Tan Cuong, directeur de la police municipale, a prononcé une allocution dans laquelle il a donné le sens de la cérémonie :

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour mettre en place le nouveau Commissaire de police du huitième arrondissement, a-t-il déclaré. Si j'ai tenu à entourer d'une certaine solennité cette passation de service, qui aurait pu aussi bien se régler par un simple échange de signatures sur un procès-verbal, c'est que la prise de service de ce nouveau commissaire vietnamien, le troisième pour la police préfectorale, marque un stade dans l'évolution de cette police. Peu à peu, patiemment, nous formons les cadres nationaux qui doivent faire la relève, relève difficile et délicate qui ne saurait être brusquée sans risquer de perturber le bon fonctionnement du service. »

M. Tran Ngoc Gia saura continuer, j'en suis certain, l'œuvre de ses camarades français. Je vous demande de lui donner votre confiance et de lui apporter votre aide sincère.

MADAGASCAR

La réforme domaniale

Au cours d'une conférence de presse, M. Bargues, haut commissaire, a parlé notamment de la réforme domaniale qui a été adoptée par l'Assemblée représentative de Madagascar au cours de sa dernière session.

Cette réforme concerne deux points principaux :

1^o Les distinctions précédemment faites entre personnes de nationalité française et sujets français, à l'occasion de l'attribution gratuite ou onéreuse de terrain, n'existant plus. Les règles sont désormais communes à tous les Français. Notamment les cessions à titre onéreux, mais à l'amiable, de parcelles immatriculées, n'étaient autrefois susceptibles d'être consenties à des autochtones qu'à concurrence de dix hectares. La limite est portée à cent hectares comme pour les Français d'origine.

De même, les attributions gratuites, qui n'étaient possibles vis-à-vis des autochtones qu'à concurrence de dix hectares et à titre tout à fait exceptionnel jusqu'à cent hectares, peuvent être maintenant, normalement consenties jusqu'à cent hectares, dans les mêmes conditions qu'aux Français d'origine.

2^o En matière de réserves indigènes, la transformation, par mise en valeur effective du droit de jouissance en droit de toute propriété, était autrefois subordonnée, non seulement au règlement des frais d'immatriculation ou de morcellement, mais encore au paiement du prix du terrain. Selon les nouvelles dispositions, l'obligation de régler les frais d'immatriculation ou de morcellement subsiste. Ils correspondent, en effet, à un service rendu, mais le prix du terrain ne sera dorénavant plus exigé.

L'Administration, a précisé le Haut Commissaire, a ainsi voulu récompenser le travail entrepris individuellement par les membres des collectivités.

Auparavant, le Haut Commissaire, pour répondre à certaines critiques relatives au gonflement des dépenses publiques de Madagascar, avait souligné que ce gonflement n'était pas spécial à Madagascar et qu'il était commun à tous les pays du monde, ceci en raison des nécessités de l'heure présente.

ALGÉRIE

Une cité punique livre ses secrets

Les fouilles entreprises aux limites des départements d'Oran et d'Alger ont permis de faire d'intéressantes constatations au sujet de quelques cités antiques, notamment celle de Kalaa. Les vestiges de cette ville sont situés à quelque huit kilomètres de Paul-Robert, sur une crête de calcaire compact mais peu résistant aux agents atmosphériques.

La ville s'étend entre deux hautes murailles. Dans le centre, se trouve une grande quantité de gros blocs et on suppose qu'ils furent utilisés pour d'importantes constructions.

Le plus remarquable monument que la ville renferme est la basilique chrétienne. Il s'agit d'un édifice à colonnes long de 14 mètres et large de 10 mètres, divisé en quatre nefs de trois rangs de quatre colonnes. A l'intérieur du bâtiment, se trouve un bassin long de 3 m.10 et large de 1 m. 90.

Par les caractéristiques des ruines de Kalaa, on peut situer son origine à l'époque de la domination carthaginoise, puisque les stèles et les tombes sont de style punique.

D'autres détails de date postérieure révèlent des influences orientales qui seraient dues à la présence de soldats du Moyen-Orient enrôlés dans les garnisons romaines. Une chose est certaine : l'existence de Kalaa est reconstruite depuis le IV^e siècle après Jésus-Christ.

TOGO

La création de nouvelles communes mixtes

Les collèges électoraux sont convoqués le 18 novembre, et, s'il y a lieu, à un second tour le 25 novembre, pour consacrer l'existence matérielle des communes mixtes de Palimé, Atakpamé et Sokodé, créées le 30 juillet dernier.

Tous les gros centres urbains du Territoire, actuellement susceptibles de l'être, auront été, ainsi, dotés d'un organisme au sein duquel les citoyens togolais géreront les affaires de leur cité.

Cet apprentissage, cette initiation à la chose publique n'est pas réservé aux seules populations des villes, il est, également, offert à l'ensemble des populations rurales qui viennent d'être, dans chacune des onze circonscriptions administratives du territoire, des assemblées régionales, dites « Conseils de circonscription » appelées à veiller sur les intérêts de la région, dont elles arrêtent et votent le budget et le plan de campagne des travaux.

La plupart des Conseils de circonscription se sont déjà réunis. Au cours de la séance inaugurale de chacun d'eux, se sont révélées la satisfaction des conseillers et la conscience qu'ils ont de l'importance de la tâche qui les attend. Ces sentiments sont exprimés dans des résolutions, partout prises à l'unanimité, remerciant le Commissaire de la République d'avoir institué les Conseils de circonscription et renouvelant à la France l'attachement des populations togolaises à sa tutelle.

Une autre consultation populaire aura lieu, le dimanche 9 décembre, en vue du renouvellement de l'Assemblée représentative du Togo.

A. E. F.

Réalisation de films éducatifs

Le camion-cinéma du Gouvernement général de l'A. E. F. a quitté Brazzaville pour une nouvelle tournée d'une semaine environ sur les plateaux Bateké et dans la région d'Inoni.

L'équipe d'opérateurs qui l'accompagne se propose de compléter, par des prises de vues sur les plateaux, à M'Be et à M'Gabé, un grand documentaire en couleurs sur la région de Brazzaville. Elle doit, en outre, filmer à Inoni une chasse à l'éléphant.

Ces films, après montage, seront projetés dans les cercles culturels africains des grands centres et dans les villages de brousse, par les camions-cinémas des territoires. Ils sont conçus pour faire mieux connaître la Fédération à la masse africaine et compléter ainsi l'œuvre éducative entreprise par le cinéma.

Publication de l'annuaire de l'A. E. F. 1951

La première édition de l'annuaire de la Fédération des territoires de l'Afrique équatoriale française, portant le millésime 1951, vient de paraître.

Publié sous les auspices du Gouvernement général de l'A. E. F., cet ouvrage de trois cent soixante-quatre pages traite de l'organisation politique et administrative de la Fédération et des quatre territoires.

Les activités économiques actuelles représentent près du tiers du volume avec, notamment, la liste des professions dans les principaux centres, des exploitations agricoles, forestières et minières dans les divers territoires.

ASPECTS DAHOMÉENS

LE COMBAT DE DOGBA

19 SEPTEMBRE 1892

Etude historique par Edouard DUNGLAS,

dédiée à M. le général Ingold, membre de l'Académie des Sciences coloniales.

Le 26 mars 1892, la paix qui régnait au Dahomey depuis l'arrangement franco-dahoméen du 3 octobre 1890 (1), est brusquement troublée par l'irruption d'un fort détachement de l'armée dahoméenne sur les confins nord-ouest du royaume de Porto-Novo. Au point du jour, selon leur tactique habituelle, les Dahoméens ont attaqué, pillé et incendié les villages de Tokpli, Danko et Beko qui, aujourd'hui, forment la partie nord du canton des Toffinous (rive droite de l'Ouémé, subdivision d'Adjohon). La population épouvantée a fui vers le Sud : certains ont pu traverser le fleuve, semant la panique à Dangbo, à quinze kilomètres à peine de Porto-Novo, où l'émotion est grande.

Le lendemain matin, le Lieutenant-Gouverneur, M. Victor Ballot, accompagné du Commandant Riou, du Lieutenant Caillaud et d'un détachement de 25 tirailleurs, s'embarque à Porto-Novo sur la canonnière *Topaze* qui remonte le cours de l'Ouémé. A la hauteur de Danko, la canonnière accoste : M. Victor Ballot descend et constate que le village, en ce moment désert, vient d'être pillé et incendié. Peu après, il remonte à bord et la canonnière lève l'ancre lorsque apparaissent des soldats dahoméens : un coup de feu est tiré puis plusieurs rafales de coups de fusil atteignent la canonnière qui porte le pavillon français : trois tirailleurs et deux laptots sont blessés. La *Topaze* répond par ses canons Hotchkiss de petit calibre. Les Dahoméens ont utilisé, non pas de vieilles pétroires à pierre, mais des fusils modernes à tir rapide (2).

Le Lieutenant-Gouverneur rend compte de cet incident, véritable *casus belli*. La Chambre des Députés vote immédiatement les crédits pour une nouvelle expédition. Le Gouverneur, sur la proposition du Ministre de la Marine, nomme, par décret du 30 avril 1892, le Colonel Dodds : commandant supérieur des Etablissements français du Bénin, avec pouvoirs civils et militaires.

Le Colonel Dodds s'embarque d'urgence et arrive, à Cotonou, le 28 mai 1891.

Début de la campagne

Le Colonel Dodds, à peine débarqué, reçoit la remise des pouvoirs de M. Noël-Eugène Ballay, gouverneur de la Guinée et chef direct de M. Victor Ballot. Il publie l'ordre général n° 1.

Ordre général n° 1

En prenant et comptant d'aujourd'hui, 29 mai, et conformément à la décision du Président de la République en date du 30 avril dernier les fonctions de Commandant supérieur des Etablissements français du Bénin, je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations aux différents corps et services pour l'énergie et l'activité dont ils ont fait preuve pendant la période critique que vient de traverser la Colonie.

Je félicite en particulier le Lieutenant-Gouverneur Ballot et le Chef de bataillon Riou, commandant des troupes, pour la bonne impulsion qu'ils ont su donner aux efforts communs sous la haute direction de M. le Gouverneur Ballay.

La tâche que nous avons à accomplir dans ce pays n'est qu'amorcée. Je sais que je peux compter sur le dévouement et l'ardeur de chacun pour la mener à bonne fin.

A Porto-Novo, le 29 mai 1892.

Le Colonel, commandant supérieur des Etablissements français du Bénin.

A. DODDS.

A son arrivée Porto-Novo, le Colonel Dodds ne disposait que de 800 hommes : deux compagnies de tirailleurs haoussas, trois compagnies de tirailleurs sénégalais et un détachement d'artillerie. De son côté, le roi Béhanzin possédait une armée de 12 à 14.000 hommes, dont près de la moitié sont munis d'armes perfectionnées, plus 3 à 4.000

amazones, guerrières courageuses ; enfin, il aurait plusieurs pièces d'artillerie, de chez Krupp.

Des deux côtés, on s'observe ; les Français à cause de la faiblesse de leurs effectifs, sont réduits à la défensive, à Cotonou comme à Porto-Novo ; les Dahoméens, vaguement inquiets, paraissent vouloir demeurer dans l'expectative. Ils font courir le bruit qu'ils se préparent à attaquer la ville d'Abéokouta et finalement, donnent l'impression avec leurs messages qu'ils ne cessent d'adresser à Porto-Novo, qu'ils veulent faire trainer en longueur les pourparlers. Serait-ce pour avoir le temps de recevoir de Hambourg des armes perfectionnées et des munitions ?

A Abomey, le seul qui s'agit est un Porto-Novien, le prince Sognigbé, fils du feu roi Mekpon. Il était le chef du parti anglophile de Porto-Novo et à l'avènement de son cousin, Toffa, l'avènement de francophile, il est venu se réfugier à Abomey. De sa retraite il communique facilement avec ses partisans demeurés à Porto-Novo. Ceux-ci répandent toutes espèces de rumeurs, injures et menaces contre le roi Toffa qui harcèle M. Victor Ballot et ne peut dormir tranquille.

Le 5 juin, deux messagers dahoméens, venus de Ouidah, apportent une lettre insignifiante au Colonel Dodds, dans laquelle il figure d'espions, plutôt que d'ambassadeurs, ils sont emprisonnés. En représailles, Béhanzin fait arrêter les trois Français de la maison Fabre, à Ouidah.

Sur ces entrefaites et pour stopper l'importation d'armes et de munitions par les maisons allemandes de Ouidah et de Grand-Popo, le Colonel Dodds établit le blocus de la côte du golfe du Bénin, d'Agoué à la frontière de Nigeria (méridien de la crique d'Adjarra 0° 26' 41" à l'est du méridien de Paris). Il dispose à cet effet de trois avisos : *Héron*, *Brandon* et *Ardent*, et de deux croiseurs légers, *Sané* et *Talisman*, sans compter les canonnières fluviales *Emeraude* et *Topaze*.

Le 14 juin, le *Brandon* vient évacuer les Français de Ouidah. Peu après, les trois Français de la maison Fabre, arrêtés à Ouidah, furent échangés contre les envoyés dahoméens retenus à Porto-Novo : le Capitaine Vincente da Rosa Rolim, commandant du fort portugais voulut bien servir d'intermédiaire. *

Dans le royaume de Porto-Novo, placé sous le protectorat français par décret du 14 avril 1882, à la demande du roi Toffa, l'émotion soulevée par le raid dahoméen sur Danko ne s'est pas encore calmée. Certains chefs porto-noviens de la région nord-ouest du royaume sont très inquiets et leur loyalisme envers Toffa s'en ressent. Beaucoup hésitent entre Porto-Novo et Abomey.

Brusquement, en juin, le chef Kékédé, roi du Dékamé, chef d'un groupe de villages de la région d'Azaourissé, croyant à l'imminence de l'invasion dahoméenne, se déclare en faveur de Béhanzin. Nouvelle sensationnelle pour Toffa, abandonné par un de ses importants vassaux, qui déjà, en 1890, avait fait défection. Ce ralliement à Béhanzin met la frontière du Dahomey à trente kilomètres à peine de Porto-Novo. Le Colonel Dodds paré d'abord au plus pressé. S'il reste dans l'expectative, les autres chefs lâcheront Toffa, les uns après les autres. Avant trop peu de troupes pour envahir le Dékamé, il fait exécuter par les trois canonnières fluviales : *Corail*, *Emeraude* et *Topaze*, un bombardement d'Azaourissé, plus spectaculaire que vraiment efficace. Le but poursuivi est atteint ; les chefs hésitent à nouveau entre Béhanzin et Toffa.

La crue annuelle de l'Ouémé est imminente, le Colonel Dodds a déjà préparé son plan de campagne, adoptant les conclusions du rapport du Commandant Audéoud, en mis-

sion militaire à Abomey au début de 1891. Celui-ci a pleinement démontré que la meilleure voie pour atteindre Abomey est l'ancienne Abouan-li (route de la guerre), suivie autrefois par les Dahoméens pour envahir le royaume de Porto-Novo, et non la route commerciale Ouidah-Toris-Allada-Akpé-Agrimé et Abomey. Cette route commerciale serait trop dangereuse entre Akpé et Agrimé, au passage des marécages et fondrières de la Lama (3) ; tandis que l'Abouan-li qui, partant de Porto-Novo, passe par Kantagon, Gbékandji, Gboa. Gbédé, traverse le fleuve Ouémé puis, se dirigeant à l'ouest, passe par Pokissa, Akpa et Cana, conduit à Abomey, est beaucoup plus sûre. Elle offre en outre l'avantage d'être doublée jusqu'à Gbédé par l'Ouémé, accessible aux canonnières. Pas de danger d'être attaqué de flanc par les Dahoméens.

Les renforts nécessaires vont parvenir incessamment. Le Colonel Dodds, qui ne comment pas la faute de sous-estimer ses adversaires, commence, le 9 août 1892, par une démonstration tapageuse au nord de Cotonou, à l'effet de tromper les Dahoméens sur le véritable lieu de l'attaque qui se prépare. A 6 heures du matin, les trois canonnières : *Opale*, *Emeraude* et *Topaze*, les avisos *Héron* et *Ardent* ainsi que l'artillerie de Cotonou ouvrent le feu sur la banlieue nord, sur Zobbo et *Abisman*-Calavi. De son côté, le *Talisman* bombarde Ouidah pour produire un effet moral.

A sept heures du matin, un détachement de deux compagnies, sous les ordres du Commandant Stefani, effectue une reconnaissance offensive sur Zobbo, reconnaissant occupé.

Un vif combat s'engage qui se termine par un recul des Dahoméens ; ils ont surtout subi des pertes sérieuses au cours de leurs contre-attaques brisées par les feux de salve.

(à suivre)

(1) L'arrangement du 3 octobre 1890 avait mis fin à la première campagne du Dahomey. Négocié par le R. P. Dorgère, supérieur de la Mission catholique de Ouidah, *persona grata* auprès du roi Béhanzin, il fut signé à Ouidah. Le roi Béhanzin s'engageait à respecter le protectorat français du royaume de Porto-Novo et reconnaissait « à la France le droit d'occuper aisément Cotonou », moyennant une rente annuelle de 20.000 francs.

(2) Suivant un rapport de M. Ehrmann, résident de France à Porto-Novo :

« Les armes introduites par Ouidah sont déjà entre les mains des Dahoméens qui sont en train d'en expérimenter les effets au détriment des Egbas (d'Abéokouta). Il est évident, en tous les cas, que le Dahomey arme avec activité : en ajoutant aux 800 fusils actuels et aux 15.000 cartouches livrés par Wolber et Brohm, 400 fusils livrés par MM. Tranqot, Zoliner et Cie, 3.000 fusils avec munitions et quatre canons (marché Barth) et 60 fusils (Goedelt), on arrive au chiffre de 5.000 fusils à tir « rapide ».

C. F. FOUSSAGRIVES. Notice sur le Dahomey (Exposition de 1900), Paris 1000, p. 85.

(3) La traversée de la Lama, zone marécageuse, exigeait de six à douze heures, au milieu des fondrières, de la boue et des trous d'eau. Si le corps expéditionnaire s'y était imprudemment engagé, il aurait certainement été attaqué en tête et en queue et risqué le désastre.

Abonnez-vous

à France-Dahomey

VARIÉTÉS

LETTRE DE PARIS

Le Mois des Salons — Cinquante ans d'achats aux Archives

Le mois des Salons.

Complet. La plupart des hôtels de Paris ont inscrit ce mot sur un modeste carton attaché après leur porte.

Le Salon de l'Auto est la principale cause de l'afflux de voyageurs. Il vient de fermer ses portes, après avoir battu le record des entrées : le million a été dépassé pour la première fois et la recette globale avoisine 170 millions de francs.

Quant aux constructeurs, tous sont enchantés des commandes reçues, particulièrement les fabricants de scooters.

Mais gare à la saturation du marché ! Certaines marques livrent déjà les voitures immédiatement, contre paiement comptant.

Le Salon Nautique, installé tout près du Grand Palais, sur les bords de la Seine, a obtenu également un succès considérable. Il était placé avec juste raison, sous le patronage du Bi-Millénaire, un bateau ayant toujours figuré dans les armoires de la ville de Paris.

Ce Salon fut l'occasion, pour les nombreuses personnes qui en ignoraient l'existence, d'admirer la péniche de 70 mètres. *Je sers*, église flottante des bateliers. Elle se vint s'amarrer tout près du pont des Invalides pour la célébration d'une messe à la mémoire des morts de la batellerie française.

Une autre exposition, d'une durée de deux semaines, n'a pas couvert ses frais. Le Salon du Cinéma, installé dans un garage de la rue Marbeuf. Le premier jour, les trois ministres absents pour l'inauguration étaient venus pour la célébration d'une messe à la mémoire des morts de la batellerie française.

Par contre, le Salon de la Philatélie, qui n'a duré que trois jours, rue Drouot, dans la mairie du IX^e arrondissement, a dû refuser le monde. Les 10.000 cartes postales mises en vente avec oblitération spéciale, ont été vendues en quelques heures.

Or, fait curieux, le Musée Postal, très intéressant à tous points de vue et qui est ouvert toute l'année, ne reçoit, en moyenne, qu'une dizaine de visiteurs par jour au maximum...

Cinquante ans d'achats aux archives

Les archives nationales ouvrent au public les portes de leur magnifique Hôtel de Rohan (trop peu connu) pour exposer toutes leurs

acquisitions effectuées depuis un demi-siècle.

La plus ancienne, historiquement, est une sorte de diplôme signé par le Roi Charles le Gros en 885, et la plus récente, l'acte d'accusation de criminels de la guerre d'Alger.

Entre ces deux extrêmes, on peut voir, entre autres : la table sur laquelle on étendit Robespierre, la bouche d'un coup de pistolet à la bouche par le gendarme Merda, qui devint colonel par la suite.

Et aussi :

Les actes d'abdication de Napoléon, Charles X et Louis-Philippe (qui se suivent à quinze ans d'intervalle à peu près) ;

L'horaire et le tarif du premier chemin de fer de Paris à Saint-Germain (de 1 à 2 francs, suivant la forme des wagons) ;

Le titre de pension de 100 francs par an, alloué par Napoléon III à Wagner ;

La police d'assurances de Vidocq, le roi des voleurs devenu le roi des policiers ;

Une affiche montrant la naïveté de certains partisans du général Boulanger.

« Madame la France a l'honneur de vous faire part du mariage de son fils le général Boulanger avec Mademoiselle Marianne... »

Néanmoins, celui que l'on appelait le *brav'général* avait d'envoyer la III^e République avant d'aller se suicider sur la tombe de sa maîtresse à Ixelles.

La fiche anthropométrique du capitaine Dreyfus et le journal du commandant qui le gardait à l'île du Diable.

Le numéro encadré du journal *L'Aurore* de 1898, contenant sous un titre énorme *J'accuse* la fameuse lettre d'Emile Zola, laquelle devait déclencher la campagne révisionniste qui divisa les Français pendant plusieurs années.

Que reste-t-il d'événements qui ébranlèrent tout un pays et même le monde ? Quelques-uns paraissent ridicules, les autres étant contemplés avec mélancolie et même une simple curiosité...

Voilà de quoi faire réfléchir sur l'inanité des choses humaines.

FERNAND BERTAL.

LA RADIO

EMISSIONS de RADIO-DAKAR
sur 25 m. 25 (11.885 kilocycles)

DIMANCHE 28 OCTOBRE 1951

Première émission

7 heures : Réveil en musique ; 7 h. 15 : D'un disque à l'autre ; 7 h. 30 : Jazz classique ; 7 h. 45 : Musique légère ; 7 h. 55 : Une émission de la Radiodiffusion française ; 8 h. 30 : Nouvelles brèves ; 8 h. 35 : Pêle-mêle matinal ; 9 heures : Emission catholique ; 10 heures : Emission protestante ; 11 h. 05 : Emission « Votre disque » ; 12 heures : Des chansons et danses ; 12 h. 30 : Journal parlé ; 12 h. 45 : Piano rythmique ; 13 heures : Musique légère ; 14 heures : Fin d'émission.

Deuxième émission

18 h. 30 : Garden party ; 19 h. 30 : Ronde des disques ; 20 h. 15 : Journal parlé ; 20 h. 45 : Emission de variétés, Marcel Riotord ; 21 h. 15 : Concert symphonique ; 22 heures : Musique de danse ; 22 h. 55 : Dernier bulletin d'informations de la journée ; 23 heures : Fin d'émission.

LUNDI 29 OCTOBRE 1951

Première émission

7 heures : Réveil en musique ; 7 h. 15 : Journal parlé ; 7 h. 30 : D'un disque à l'autre ; 7 h. 45 : Bulletin dicté ; 8 heures : Bulletin d'informations en langue africaines : mossi et fon ; 8 h. 20 : Fin d'émission.

Deuxième émission

12 heures : Bulletin dicté ; 12 h. 15 : Au rythme des valses ; 12 h. 30 : Journal parlé ; 12 h. 45 : Chansons ; 13 heures : Déjeuner concert de musique variée ; 13 h. 30 : Fin d'émission.

Troisième émission

17 h. 45 : Emission en peuhl, baoulé, arabe, fon, mossi, oulof, bambara, sarakolé et sousou ; 19 h. 10 : Variétés ; 19 h. 25 : Nouvelles

brèves ; 19 h. 30 : Vedette : René Lebas ; 19 h. 45 : Emission de l'I.F.A.N. ; 20 heures : Chansons gaies ; 20 h. 15 : Journal parlé ; 20 h. 30 : Variétés ; 20 h. 45 : Quelques enregistrements de harpe ; 20 h. 55 : Variétés ; 21 h. 15 : Piano rythmique ; 21 h. 30 : Emission lyrique : La fille de Mme Anfort (Charles Lecocq), extrait ; 22 h. 05 : Musique de danse ; 22 h. 55 : Dernier bulletin d'informations de la journée ; 23 heures : Fin d'émission.

MARDI 30 OCTOBRE 1951

Première émission

7 heures : Réveil en musique ; 7 h. 15 : Journal parlé ; 7 h. 30 : D'un disque à l'autre ; 7 h. 45 : Bulletin dicté ; 8 heures : Bulletin d'informations en langue africaines : mossi et fon ; 8 h. 20 : Fin d'émission.

Deuxième émission

12 heures : Bulletin dicté ; 12 h. 15 : Yvette Hoemer à l'accordéon ; 12 h. 30 : Journal parlé ; 12 h. 45 : Chansons ; 13 heures : Déjeuner concert ; 13 h. 30 : Fin d'émission.

Troisième émission

17 h. 45 : Emission en peuhl, baoulé, arabe, fon, mossi, oulof, bambara, sarakolé et sousou ; 19 h. 10 : Emission de jazz ; 19 h. 25 : Nouvelles brèves ; 19 h. 30 : Emil Stern et son ensemble de musique douce ; 19 h. 45 : Chronique ; 19 h. 50 : Fritz Kreisler joue ; 20 heures : Musique typique ; 20 h. 15 : Journal parlé ; 20 h. 30 : Ensemble de la chanson ; 20 h. 45 : Le quart d'heure des orchestres américains ; 21 heures : Musique espagnole ; 21 h. 15 : Plaisir du chant ; 21 h. 30 : Le compositeur de la semaine : Camille Saint-Saëns ; 22 h. 10 : Musique de danse ; 22 h. 55 : Dernier bulletin d'informations de la journée ; 23 heures : Fin d'émission.

Chronique Locale

ARRIVÉES et DÉPARTS

Liste des passagers arrivés à Cotonou le 21 octobre 1951, à 8 h. 30, par avion de la Compagnie Aéro Africaine venant du Sud.

De Nice via Douala :

M. Massé Henri, mécanicien, rejoint entreprise Socole ; M. Agussan Henri, rejoint entreprise Herbelin ; M. Agier Jean, commerçant, retour de congé ; M^{lle} Rousselle Marie-Louise, retour de congé ; M^{me} Louis Marie, rejoint son mari, employé Socole.

Départ à 9 h. 30 pour le Nord.

Pour Nice :

M. Pieridis Michel, commerçant.

✱

Passagers arrivés à Cotonou le 22 octobre 1951, par avion Air France venant du Sud.

De Douala :

M. Magnez Georges, directeur de société, pour affaires.

D'Alger via Douala :

M. Laurens Roger, commerçant, rejoint domicile.

De Lagos :

M. Da Costa Soarès Jean, fonctionnaire en retraite.

Départ à 10 heures pour le Nord.

Pour Dakar :

M. Ahomadégbé, médecin africain ; M. Claudel Alfred, chef monteur des Travaux publics ; M. Béchir Moumi, commerçant libanais, rejoint domicile.

Pour Bamako :

M. Tohoungodo Bruno, délégué syndical.

Pour Abidjan :

M. Max Roger, directeur des Etablissements Fournier-Ferrier ; M. Marthlot Eugène, ingénieur ; M. Schut Jacques, planteur ; M. Morgan Paul, industriel.

Pour Accra :

M. Content André, ingénieur, pour affaires.

Pour Lomé :

M. Lorne, commerçant, rejoint domicile ; M. Van Der Mersch Roger, agent Davum, pour affaires ; M. Loizeau Jacques, agent S.O.A.E.M. ; M. Sauzeau André, mécanicien, pour affaires.

✱

Passagers arrivés ce même jour à Cotonou, à 12 h. 25, par avion Air France venant du Nord.

D'Abidjan :

M. M'Baye Moustapha, colporteur.

D'Accra :

M. Young Frédéric, ingénieur, pour affaires.

De Lomé :

M. Herisier Jean, inspecteur I.R. H.O., pour affaires ; M^{lle} Patterson Charlotte, étudiante.

✱

Liste des passagers débarqués à Cotonou le 23 octobre 1951, par s/s Hoggar venant du Nord.

Venant de Bordeaux :

R. P. Barthélémy Roger, missionnaire, affecté à Dahoméy ; M^{me} Gardenal Virgilia, en religion sœur Maximilia, religieuse de nationalité italienne, affectée au Dahoméy ; M^{me} Silve Yvonne et 2 enfants, épouse agent Compagnie Chargeurs Réunis, en transit Lagos ; M^{me} Marchand Georgette, épouse agent C.C.D.E.E., rejoint son mari ; M^{lle} Marchand Jacqueline, accompagne ses parents ; M^{me} Barbatou Renée et un enfant, épouse comptable société Hersent, rejoint son mari ; M^{me} Corviolle Anne, épouse agent de la Fiduciaire Camerounaise, rejoint son mari ; M^{me} Humbert Rose et un enfant, épouse gendarme, rejoint son mari ; M^{me} et M. Girardey André, lieutenant, affecté au Dahoméy ; 1 enfant et 6 hommes de troupe.

Venant de Dakar :

M. Gomez François, vétérinaire, affecté au Dahoméy ; 4 hommes de troupe.

Venant de Conakry :

M^{me} et M. Kéra Lasana et 2 enfants, inspecteur adjoint de police, affecté au Dahoméy ; M^{me} Fofana Aïssata, accompagne son mari.

Venant d'Abidjan :

M^{lle} d'Oliviera Henriette, couturière, rejoint son mari ; 12 passagers de commerce.

AVIS D'ADJUDICATION

Messieurs les entrepreneurs sont informés qu'ils sont invités à présenter des offres pour l'exécution en un seul lot des travaux de construction à Cotonou de :

Deux immeubles à cinq appartements

Les pièces du projet pourront être consultées tous les jours (dimanches et jours fériés exceptés), de 8 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures :

Au Service des Travaux publics du Dahoméy à Cotonou ;

Au Service des Travaux publics du Togo à Lomé ;

Au Service des Travaux publics du Niger à Niamey.

Les entrepreneurs désireux de participer à l'adjudication devront faire parvenir 20 jours au plus tard avant la date de l'adjudication au Chef du Service des Travaux publics du Dahoméy à Cotonou, les pièces énumérées à l'article 3 du devis-programme.

La date de l'adjudication est fixée au 28 novembre 1951, à 9 heures, et aura lieu dans le Bureau du Secrétaire général du Dahoméy à Porto-Novo.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX RECTIFICATIF

Messieurs les fournisseurs sont informés que la date de remise des plis au Service des Travaux publics pour la demande de renseignements et de prix n° 11 concernant la fourniture de matériel électrique est fixée au 20 novembre 1951, à 16 h. 30, et non pas au 5 novembre 1951, comme il l'avait été initialement prévu.

CONCOURS D'ADMISSION

au cycle d'enseignement d'agriculture tropicale pour les agents des cadres locaux (Année scolaire 1952-1953).

Par arrêté du Ministre de la France d'outre-mer du 9 octobre 1951, la date prévue par l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 1946 a été fixée au mercredi 9 avril 1952.

Le nombre des places mises au concours a été fixé à deux.

AVIS DE CONCOURS

Un concours sera ouvert en juin 1952 à Paris, pour le recrutement d'inspecteurs de 3^e classe de la France d'outre-mer.

Les demandes des candidats, accompagnées des pièces prévues par l'article 2 du décret du 1^{er} avril 1921, devront parvenir au Ministère de la France d'outre-mer avant le 1^{er} mars 1952.

La liste des candidats admis à participer aux épreuves sera arrêtée le 15 avril 1952.

« Deux quartiers-maîtres, mécaniciens d'aéronautique, libérés prochainement, cherchent emploi A.O.F., A.E.F., dans branche industrielle. Age : 22 - 23 ans. Célibataires. Références : C. E. P., C. A. P. mécanicien-ajusteur de précision et monteur. Usines Caillard du Havre 2 ans, S.N.C.F. 3 ans, B.E. turbines et Diesel, B.E. mécanicien moteurs d'avions et pilotes automatiques. Connaissances moteurs auto et électricité générale. »

A VENDRE Citroën 11 normale, très bon état, modèle 51, 9.000 kilomètres. Ecrire au journal. 1-2

CHERCHE urgent comptable expérimenté, connaissance dactylo, admettant travail. S'adresser à M. Kéké Joseph, à Porto-Novo. 2-3

AVIS DE VENTE

Le public est informé qu'il sera procédé le mardi 30 octobre 1951, à 8 heures du matin, au centre I.F.A.N. d'Abomey, par M. l'Administrateur commandant le cercle d'Abomey, représentant de l'Inspecteur des Domaines, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de véhicules réformés désignés ci-dessous :

1 camion Ford 19 CV. n° 3474 ;
1 bicyclette Peugeot n° 690-876 ;
1 bicyclette Columbia n° 198733.

Les mises à prix seront fixées au moment de la vente.

Les adjudications auront lieu aux risques et périls des acquéreurs qui seront sensés bien connaître les articles achetés et ne recevront à leur sujet aucune garantie.

Les adjudicataires devront :
1^o Verser, séance tenante, les prix atteints aux enchères majorés de 8 % pour frais d'enregistrement et de timbre ;
2^o Enlever, sur le champ, les articles achetés.

Le jute africain

(Suite de la première page)

fibres rouies naturellement par les noirs eux-mêmes et portées sur les marchés locaux, oriente les autochtones, d'une part, à augmenter leurs emplacements d'arena, et, d'autre part, à perfectionner leurs méthodes de travail. Enfin, une politique commerciale, accessoire peut-être, mais d'un effet psychologique certain, a été instituée, créant tout un réseau de boutiques bien achalandées où l'Acélin, après avoir vendu ses fibres jutières, a la possibilité de dépenser son argent en objets qui lui plaisent et principalement en tissu, pagnes, toulards, etc.

Toutes ces méthodes se révèlent progressivement efficaces, puisque la production autochtone de fibres jutières est passée de 25 tonnes en 1947 à 780 tonnes en 1950 et qu'elle sera très probablement, cette année, de l'ordre de 1.350 à 1.400 tonnes, pour atteindre 2.000 ou 2.500 tonnes dans un délai de deux ans.

Plante de savane et de culture à la fois, l'arena lobata que l'autochtone sème en octobre et récolte en juin, est cultivée dans deux grands secteurs principalement : le Moyen-Congo et le Gabon. Chacun d'eux est lui-même divisé en sous-secteurs afin de faciliter la tâche de surveillance des agents européens et des moniteurs noirs qui les aident. Pour le Moyen-Congo, les sous-secteurs de production indigène sont Matoumbou, Mouyoundzi, Bouyala et Mossendjo, et pour le Gabon, Mouila et Le Bamba.

Une fois la production de chaque noir amenée par ses soins au marché local et achetée dans sa totalité par les représentants de la SOFICO, toutes ces fibres sont acheminées vers le centre de triage et de conditionnement de Dolisie, d'où les expéditions en balles sont embarquées de Pointe-Noire vers Dunkerque.

C'est dans le département de la Somme, essentiellement, et aussi dans celui du Nord que se trouvent, en effet 70 % des usines de transformation des fibres jutières.

Parmi l'outillage moderne qu'elles ont à leur disposition, il faut signaler une nouvelle machine fabriquée en Angleterre, mais sous licence française : un métier à tisser circulaire qui permet d'éviter les coupures latérales dans la fabrication des sacs. Ayant un rendement trois fois supérieur au métier droit et dépassant de plus en plus de main-d'œuvre, ces métiers circulaires sont au nombre de 260 en France.

On sougine au Syndicat général de l'industrie du jute et de la S.O.F.I.C.O. que, grâce à l'effort compréhensif des administrateurs et au travail incessant des spécialistes du jute, les régions du Niari, du Pool, du N'Gounié, de la Nyanga et du Haut-Ogooué seront à même de fournir, dans un avenir pas trop éloigné, une production de fibres jutières extrêmement importante, aussi bien quantitativement que qualitativement : 20 à 30.000 tonnes par an. Et ceci présentera le double résultat suivant : d'une part, apport d'une aide considérable à l'économie de l'Union française, d'autre part, et comme conséquence directe, amélioration non moins considérable des conditions de vie des populations noires de l'A. E. F. qui comprendront de plus en plus, en effet, que c'est leur intérêt d'intensifier et d'améliorer leur production d'arena lobata par l'emploi des méthodes nouvelles de culture.

L'aide du secteur public au développement de la production dans les territoires d'outre-mer

de communication et à l'équipement social représentent, au total, près de 170 milliards, soit environ 70 % de l'ensemble.

« Ces 170 milliards se décomposent approximativement en 120 milliards pour les voies de communication et 50 milliards pour l'équipement social.

« Le total des engagements actuellement pris pour les programmes routiers représente à peu près 60 milliards, c'est-à-dire environ la moitié de ce qui a été consacré aux voies de communication et le quart du total des engagements de la Caisse centrale et du F.I.D.E.S. Il faut, à mon avis, qu'à l'avenir, nous réduisons fortement la proposition des ressources de la Caisse centrale et du F.I.D.E.S. consacrée aux voies de communication.

« Ce qu'il faut réviser dans ce domaine, ce sont les conceptions qui ont conduit au lancement de certains travaux. On a fait largement confiance, après la guerre, à la mécanisation des chantiers routiers et l'on a pensé qu'avec un matériel moderne, il serait possible d'entreprendre, dans presque tous les territoires et à des prix de revient raisonnables, de vastes routes à revêtements utilisables en toutes saisons. Il faut aujourd'hui reconnaître que l'on s'est lourdement trompé. Dans certains cas, les délais d'exécution et les prix se sont avérés tout à fait déraisonnables. Je pourrais citer, pour plusieurs chan-

tiers, des prix de huit, neuf, dix millions de francs C.F.A. au kilomètre ou davantage.

« Ce qui est utile et réalisable dans ce secteur de routes, c'est d'améliorer ce qui existe, de mécaniser l'entretien, de rectifier les mauvais points de passage et de construire les ouvrages d'art indispensables. Encore, ces investissements ne doivent-ils pas être entrepris en fonction de données exclusivement techniques. Ils doivent être réalisés après une étude économique et financière sérieuse, après une comparaison sincère des avantages qu'ils procurent (économies de transport et augmentation de production) et les charges qu'ils imposent, notamment les frais d'entretien et les charges financières.

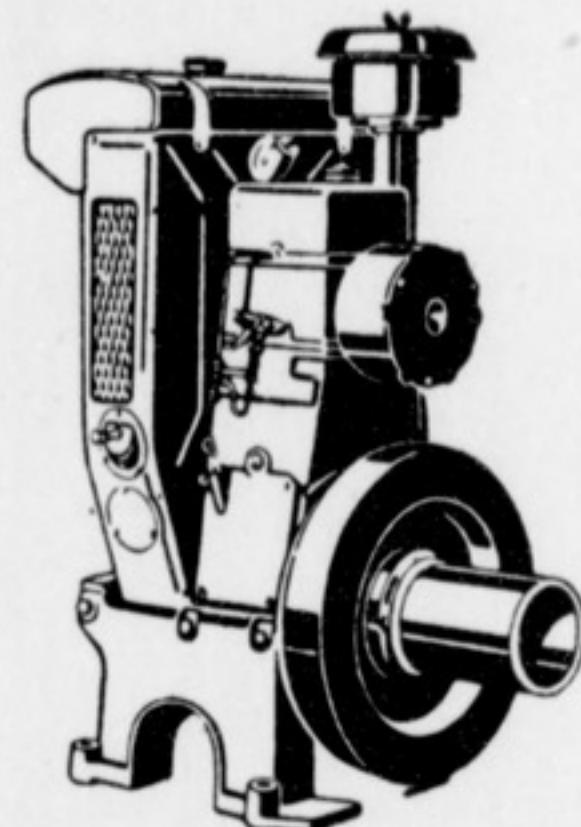
A VENDRE matériel de literie, bidets, lavabos, baignoires, portes, fenêtres, moteurs, appareillages divers le Samedi 3 Novembre, de 14 à 17 heures, à l'Hôtel de la Plage à Cotonou. Paiement comptant. 3-3

Bon mécanicien connaissant Diesel est demandé. Références exigées. S'adresser au journal. 2-3

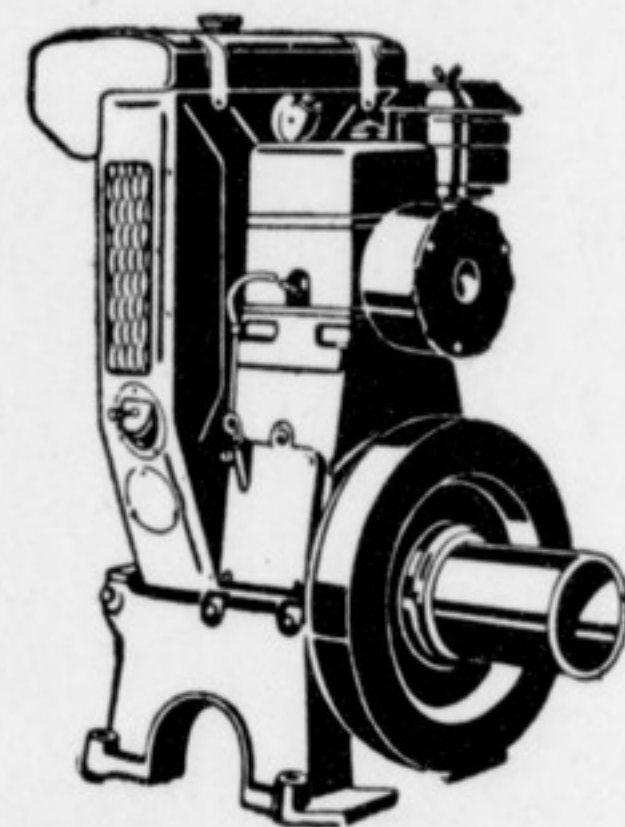
A VENDRE cause départ, frigidaire modèle, S'adresser au capitaine POSSARD, Etat-major, à Cotonou.

MOTEURS CONORD-BERNARD

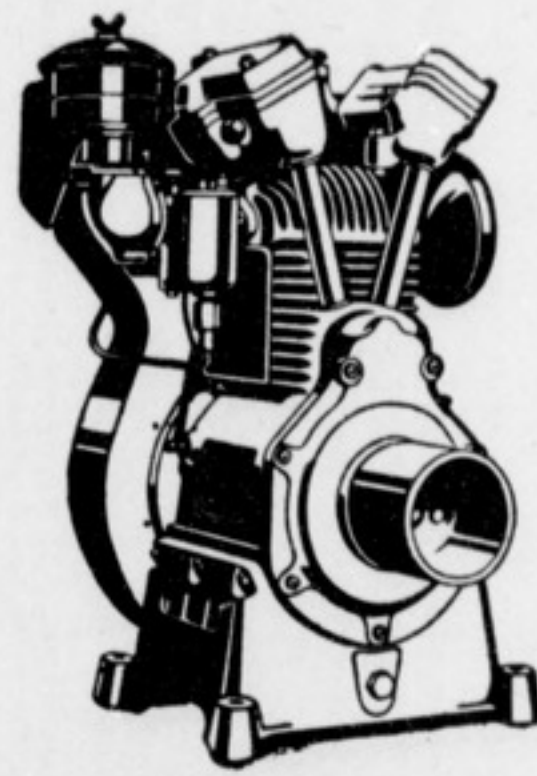
MOTEURS CONORD-BERNARD



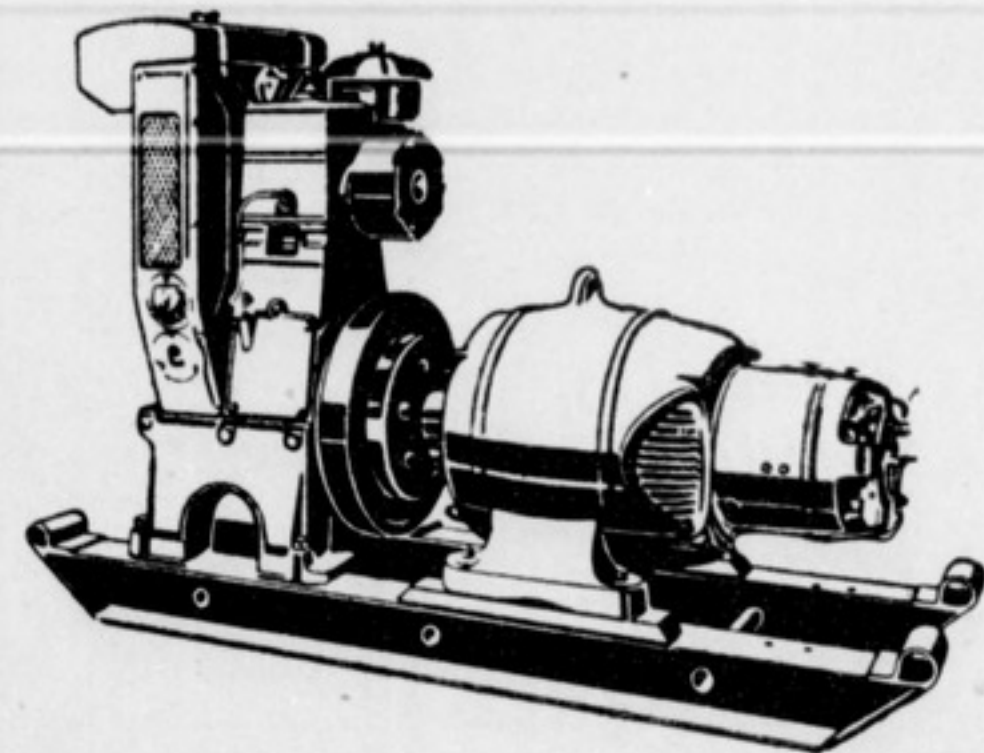
MOTEURS A ESSENCE
F 10, F 12, F 13 et F 14
de 2 CV à 15 CV



MOTEURS DIESEL
8 CH 1, FD 14, 12 CGB 2
de 6 CV 5 à 24 CV



GROUPES MOTO-POMPES
de 80 m3 heure à 900 m3 heure



GROUPES ELECTROGENES
de 3 KVA à 17 KVA

Pièces de rechange en stock

Pour tous renseignements :

Agence ARDIC-ENTRA

Place du Marché — Boîte postale n° 5

COTONOU